



**SEANCE DU BUREAU**

**06 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six, **le 06 mai**, les membres du bureau communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales et au vu de la délibération du 15 avril 2026 donnant délégations au Président et bureau communautaire.

**Ordre du jour**

1. Attribution d'un marché de travaux. Projet géothermie. Réalisation d'un forage visant à la réalisation d'un test de réponse thermique (TRT)
2. Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°25-07 pour la démolition et la reconstruction d'un cabinet médical à Champagne-Mouton
3. Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité
4. Aide aux associations : validation de l'octroi de subventions
5. Soutien du pôle touristique – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental
6. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – paiement des aides

**Contrôle du quorum**

Présents : Eric PINAUD, Jean-Noël DUPRE, Benoit SAVY, Benoit GAGNADOUR, Nathalie LANDREVIE, Fabrice AUDOIN, Fabrice POINT, Sandrine PRECIGOUT, Manuel DESVERGNE

Excusés : Philippe BOUYAT

1. Attribution d'un marché de travaux. Projet géothermie. Réalisation d'un forage visant à la réalisation d'un test de réponse thermique (TRT)

**Del2026\_**

Dans le cadre du projet portant sur un système de chauffage par géothermie par champs de sonde, portant sur l'ensemble bâtementaire propriété de la communauté de communes à Confolens (siège communautaire, bâtiment Mission Locale, salle de formation, Trésorerie, appartement) il est nécessaire d'effectuer un test de réponse thermique, destiné à évaluer les propriétés thermiques moyennes du terrain.

Une consultation a été menée par l'entremise du bureau d'études Hydro Invest qui accompagne la Communauté de communes dans ce programme.

Le choix s'est porté sur l'entreprise INCLUSOL, pour un montant de 26 630 euros HT.

**Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :**

**VALIDER** le programme de travaux présenté ci-avant,

**AUTORISER** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision,

<b>Voix pour</b>	9	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	---	--------------------	--	--------------------	--

## 2. Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°25-07 pour la démolition et la reconstruction d'un cabinet médical à Champagne-Mouton

**Del2026\_**

Concernant le marché public relatif à la démolition et la reconstruction d'un cabinet médical à Champagne Mouton il conviendrait d'adopter l'avenant présenté ci-après.

Le projet a été revu et va être reconfiguré pour évoluer vers une réhabilitation du bâtiment. Les modifications de ces prestations entraînent des modifications supérieures à 5% du montant du marché.

Cet avenant a pour objet la prise en compte d'une plus-value de 12 116,54 € HT qui représente une augmentation du marché initial de 37,65 %.

Il conviendrait donc de passer un avenant n°1 avec la SARL Audrey GAUNEAU titulaire du marché.

Le résultat financier de cette opération est le suivant :

Montant initial du marché HT	32 182,50 €
Montant de l'avenant n°1 HT	+ 12 116,54 €
Montant du nouveau marché HT	44 299,04 €
Montant du nouveau marché TTC	53 158,85 €

**Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :**

**ACCEPTER** l'avenant présenté ci-avant

**AUTORISER** le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

<b>Voix pour</b>	9	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	---	--------------------	--	--------------------	--

## 3. Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité

**Del2026\_**

L'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un adjoint technique chargé de la maintenance des piscines communautaires. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il vous est proposé la création, à compter du 4 juillet et jusqu'au 30 août 2026 un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures, et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 2 mois pour un accroissement saisonnier d'activité.

**Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :**

**CREER** un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial pour effectuer les missions de chargé de la maintenance des piscines communautaires suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 4 juillet 2026 pour une durée maximale de 2 mois.

**AUTORISER** le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

<b>Voix pour</b>	9	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	---	--------------------	--	--------------------	--

#### 4. Aide aux associations : validation de l'octroi de subventions

Del2026\_

Il convient de vous prononcer sur l'attribution d'une subvention pour l'année 2026 aux associations suivantes :

AAPECL : 500€

Chemin du Hérisson : 500€

Jumbo run : 500€

Festival des Boissomnies : 500€

Tap des Yep's : 500€

Tennis Charente Limousine : 500€

Association « Les Acacias » : 500€

**Après en avoir délibéré, il vous est proposé de :**

**DECIDER** d'octroyer la subvention présentée ci-avant ;

**AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

*La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers*

<b>Voix pour</b>	9	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	---	--------------------	--	--------------------	--

#### 5. Soutien du pôle touristique – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Del2026\_

Depuis plusieurs années, le Conseil Départemental soutient la communauté de communes de Charente Limousine et l'Office de tourisme au titre de l'aide aux pôles touristiques. Cette aide au fonctionnement s'inscrit dans les accords de coopération signés avec Charentes Tourisme, pour structurer l'offre touristique en Charente et mener des actions en termes notamment de promotion et de qualification de l'offre.

En 2026, la Communauté de communes de Charente Limousine souhaite donc solliciter une subvention de 15 000 €.

**Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :**

**VALIDER** la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour un montant de 15 000 euros,

**AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision

<b>Voix pour</b>	9	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	---	--------------------	--	--------------------	--

## 6. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – paiement des aides

### Del2026\_

Vu les délibérations Del2024\_042 et 2024\_195 relatives au règlement d'intervention des aides financières dans le cadre de l'habitat.

Vu les dossiers de paiement réglés par l'ANAH à ce jour et les ajustements nécessaires à réaliser pour en respecter les montants :

NOM	PRENOM	COMMUNE	TYPE INTERVENTION	TRAVAUX SUBVENTIONNABLES	PRIME CCCL
XXXXXXXXX XXX	XXXXXXXXXXXX	CHASSENEUIL -SUR-BONNIEURE	Autonomie	12 382,73 €	800,00 €
XXXXXXXXX XXX	XXXXXXXXXXXX	CHERVES CHATELARS	Rénovation énergétique	52 310,49 €	1 500,00 €
XXXXXXXXX XXX	XXXXXXXXXXXX	TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE	Autonomie	15 609,96 €	800,00 €

**Après en avoir délibéré, il vous est proposé de :**

**ACCEPTER** de mandater les aides comme décrit ci-avant pour un montant total de 3 100 € ;

**AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

<b>Voix pour</b>	9	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	---	--------------------	--	--------------------	--